

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Ilenia de Launiere Amodeo](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ade99dbe7c3c2f08578bd379>

Date d'obtention : 2024-09-16 19:15:56

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Qu'il y a des protocoles à suivre de manière rigoureuse afin de protéger les victimes et ne pas compromettre l'enquête qui sera effectuée par le service de police. La grille d'évaluation doit être remplie à chaque fois.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je sais que je peux confisquer le cellulaire sans problème et qu'il est important de refuser de regarder le contenu qui se trouve sur le cellulaire.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Bien respecter le protocole. Remplir avec diligence la grille d'évaluation. Ne pas regarder le contenu qui se trouve dans l'appareil. Respecter la confidentialité.